

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Saint Médard en Jalles - Immeuble bâti situé 12 rue Antonin Larroque,
cadastré AS 312 - Cession à l'O.P.H. Gironde Habitat - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, la Communauté urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales à l'encontre de l'immeuble bâti d'une superficie de 606 m², cadastré AS 312, situé 12 rue Antonin Larroque à Saint-Médard-en-Jalles, appartenant aux conjoints Mazoyer.

L'acquisition de ce bien à usage d'habitation, s'inscrit dans la perspective de la réalisation d'une opération d'habitat social menée par l'OPH Gironde Habitat en partenariat avec l'opérateur privé ID et AL, propriétaire des parcelles mitoyennes cadastrées AS 296 et 313. Celle-ci prévoit la réalisation de 9 logements sociaux intégrés à un programme d'ensemble de 30 logements répartis sur l'assiette foncière des parcelles cadastrées AS 312, 313 et 296. Les 9 logements sociaux comprendront 6 logements financés en PLUS et 3 en PLAI, dont 4 implantés partiellement sur l'emprise de la parcelle communautaire (2T2 et 2T4), composés au total de 5T2, 2T3 et 2T4.

Il convient d'observer l'intérêt général de ce projet dont la cohérence d'ensemble n'aurait pu être atteinte au moyen de la seule parcelle préemptée, à constructibilité réduite.

C'est ainsi que par acte notarié du 11 octobre 2012, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 297 000 euros majoré d'une commission d'agence de 18 000 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte non connus à ce jour.

Compte tenu du calendrier de réalisation de l'opération, la Commune de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité la cession directe et immédiate de l'immeuble communautaire à l'OPH Gironde habitat qui en a effectué la demande, étant entendu que cette transaction excluait de ce fait l'application de tout frais de portage foncier par l'Etablissement public communautaire.

En conséquence, la cession de cet immeuble, encore occupé à titre temporaire jusqu'au 15 février 2013 par Madame veuve Mazoyer, est proposée libre à la vente en l'état, sur la base du prix de revient de cette réserve foncière sans frais financiers de portage, soit 315 000

euros à majorer des frais d'acte d'acquisition non connus à ce jour, qui seront remboursés le moment venu par Gironde Habitat sur justificatif.

S'agissant de la vente d'un bien immobilier bâti depuis plus de cinq ans, cette transaction sera placée hors du champ d'application de la TVA.

Ce prix de cession n'est pas inférieur à l'estimation de France Domaine délivrée par communiqué n°2013-449V0210 du 28 janvier 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU l'avis de France Domaine n°2013-449V0210 du 28 janvier 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le projet de réalisation de 9 logements sociaux intégrés à un programme d'ensemble de 30 logements à l'initiative de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles nécessite la cession immédiate en l'état à l'OPH Gironde Habitat de l'immeuble bâti communautaire d'une superficie de 606 m², cadastré AS 312, situé 12 rue Antonin Larroque à Saint-Médard-en-Jalles, dans le cadre des orientations de la politique foncière communautaire.

DECIDE

Article 1 : la vente en l'état à l'OPH Gironde Habitat domicilié 40 rue d'Armagnac, 33074 Bordeaux cedex, de l'immeuble bâti d'une superficie de 606 m², cadastré AS 312, situé 12 rue Antonin Larroque à Saint-Médard-en-Jalles, moyennant le prix de 315 000 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte d'acquisition non connus à ce jour, à rembourser le moment venu sur justificatif, cette transaction étant placée hors du champ d'application de la TVA.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC 32, du Budget Principal de l'exercice concerné.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 12 MARS 2013

M. JEAN TOUZEAU